



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Mairie
Monsieur le Maire
Le Village
38570 HURTIÈRES

Crolles, le **18 JUIN 2026**

N/Réf : HB/JP/VS/2026-00970

Objet : Restauration collective : référent et
appel à projets fonds de concours restauration collective
Affaire suivie par Violène Salem (06 77 76 13 08)

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de son projet de territoire et en application de sa politique agricole et alimentaire, Le Grésivaudan a pour orientation de changer d'échelle pour mettre des produits locaux dans l'assiette des habitants.

Son ambition 2030 pour la restauration collective publique, également partagée au sein du Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) de la grande région grenobloise, est un approvisionnement à 80% en produits durables (dépassant les objectifs de la Loi EGAlim) et 50% en produits biologiques.

Ainsi, avec son programme d'actions, Le Grésivaudan se positionne comme animateur d'un réseau d'échanges et en soutien aux communes dans leur projet de restauration collective durable et responsable.

Pour mener à bien cette mission, je vous demande de bien vouloir désigner un ou plusieurs référent(s) élu(s) « restauration collective » au sein de votre commune. Son rôle sera d'être notre interlocuteur pour la diffusion des informations sur les dispositifs financiers, les visites de site, les actualités sur la restauration collective.

L'identité, la fonction et le courriel de la ou des personne(s) concernée(s) devront être communiqués aux services de la communauté de communes à l'adresse mail suivante : vsalem@le-gresivaudan.fr.

De plus, vous pouvez également être éligible au fonds de concours « restauration collective » du Grésivaudan au titre de l'année 2026. Ce dispositif accompagne les projets d'amélioration du service, d'acquisition de matériel pour cuisiner les produits frais, de réduction de gaspillage alimentaire ou de suppression de contenants en plastique. Les dossiers seront étudiés au regard des crédits inscrits au budget 2026.

Le GRÉSIVAUDAN

communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61 - bienvenue@le-gresivaudan.fr

Toutes les informations liées à ce fonds de concours ainsi que les formulaires de demandes sont disponibles sur une page du site internet de la communauté de commune : <https://www.le-gresivaudan.fr/1966-fonds-de-concours.htm>.

Pour solliciter ce dispositif, le formulaire complété est à transmettre d'ici le **31 août 2026** via le courriel : fondsconcoursdeveco@le-gresivaudan.fr.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Henri BAILE
Et par délégation,
Le vice-président à la souveraineté
alimentaire, à l'agriculture et à la forêt

Olivier SALVETTI

PJ : règlement du fonds de concours

